

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 233 portant expulsion des miliciens licenciés

n° 233

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mars 1945

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro

1 mars 1945

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 2 février 1933 fixant les conditions d'admission et de séjour de Français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1933 et notamment l'article 20 de ce décret

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1939 prescrivant diverses mesures à l'égard des mili taires. miliciens et ascaris licenciés par me sure disciplinaire.

**Vu** l'ordre général n°11 du 27 mars 1945 portant licenciement par mesure discipli naire des militaires : Daher Egueh, mle 2.797. 2° classe, et Abdi Farah, mle 3.046. 2° classe ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

— Sont expulsés du territoi re de la Côte Française des Somalis et Dé pendants : 2.797 Daher Egueh, 2° classe : né à Achado, près de Zeila, vers 1919 ; Race Somali ; Tribu Gadaboursl ; Sous-tribu Mahadlassen ; Fraction Bah Haber Eli : sous-frac tion Rer Hassen Abdi. Fils de Egueh Hussein et de Charbane Guedid, domiciliés en Somaliland. 3.046 Abdi Farah, 23 classe : né à Guébilé (Somaliland), en 1916 ; Race Issak ; Tribu Haber Aouale ; Sous-tribu Djibril Abokor – Fraction Rer Dahleh ; Sous-frac tion Rer Hoch. Fils de Farah Guelle et Ibado Nour.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, communiqué et publié par tout où besoin sera.

**J. CHALVET.**